



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 93285	De <b>M. Jean-Pierre Barbier</b> ( Les Républicains - Isère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> > politiques communautaires	<b>Tête d'analyse</b> >commerce extracommunautaire	<b>Analyse</b> > accord transatlantique. filière bovine. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>16/02/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/03/2016</b> page : <b>2384</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les discussions, à Bruxelles, de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis (TTIP), qui pourraient autoriser l'arrivée massive sur le marché communautaire de viandes bovines américaines issues de *feedlots*. Ces exploitations bovines aux États-Unis, qui contiennent en moyenne 30 000 bêtes engraisées de manière industrielle, visent la production de viandes à bas coûts, en totale contradiction avec le système de production française. En comparaison, en France, la moyenne est en effet de 100 animaux sur une ferme d'élevage bovin, nourris à 80 % d'herbe. Dès lors, si 200 000 tonnes de viandes bovines issues de *feedlots* venaient à être commercialisées sur le marché européen, les éleveurs de bovins viande se verraient privés de la moitié de leur revenu, qui figure pourtant parmi le plus bas du secteur agricole. C'est donc bien la survie même de la filière viande bovine française qui est actuellement en jeu. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement français entend soutenir ses éleveurs bovins dans les négociations du TTIP et lui demande de bien vouloir donner à la représentation nationale, l'ensemble des éléments liés à l'état des négociations dans le domaine agricole.

### Texte de la réponse

Depuis juillet 2013, l'Union européenne et les États-Unis sont engagés dans des négociations pour un partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. L'agriculture constitue l'un des sujets les plus sensibles à traiter dans le cadre de cette négociation. Si la perspective d'un accord, qui mettrait en place la plus vaste zone de libre-échange jamais créée, constitue une réelle opportunité pour l'Union européenne en termes de croissance et d'emploi, une attention particulière devra impérativement être accordée à certains sujets, afin d'aboutir à un résultat équilibré et mutuellement satisfaisant, qui ne remette pas en cause notre modèle de société ou nos secteurs économiques essentiels. Les conclusions du récent rapport du ministère américain en charge de l'agriculture intitulé « Agriculture in the TTIP : tariffs, tariffs rate quotas and non tariffs measures » confirment qu'une attention particulière doit nécessairement être accordée au secteur agricole européen, particulièrement fragilisé. Aussi, depuis le lancement des négociations, le Gouvernement français veille à ce que les produits identifiés comme « sensibles » bénéficient d'un traitement spécifique, garantissant ainsi qu'ils ne feront pas l'objet d'une libéralisation dommageable, et tenant compte des différences de conditions et de coûts de production entre les filières européenne et américaine. La France est en outre très attentive à la préservation du modèle alimentaire européen auquel sont attachés les consommateurs et citoyens français. Les produits importés devront respecter la réglementation européenne, notamment en matière d'interdiction de traitement des viandes d'animaux aux



hormones ou avec tout autre promoteur de croissance, en matière d'organismes génétiquement modifiés ou encore d'interdiction d'une décontamination chimique des viandes non autorisée dans l'Union européenne. C'est un point sur lequel le Gouvernement français est particulièrement vigilant et qui contribue à limiter les distorsions de concurrence. Ces exigences s'appliquent pour l'ensemble des accords commerciaux. Parmi nos intérêts agricoles offensifs non tarifaires figurent la reconnaissance et la protection effective des principales indications géographiques européennes, que la France défend comme un objectif prioritaire pour l'Union européenne dans chacune de ses négociations commerciales, et la levée des barrières non tarifaires américaines, afin que nos exportateurs aient effectivement accès au marché américain. Le Gouvernement français soutient vigoureusement l'obtention de résultats positifs sur ses demandes porteuses d'exportations et donc d'emplois en France et en Europe.